

24, avenue d'Aubière
63800 Cournon d'Auvergne
Tel : 33 (04) 73 84 21 84
Fax: 33 (04) 73 84 21 80

FERLUX est spécialisée dans le développement et l'extraction de principes actifs purifiés à partir de matière végétale. La protection de l'environnement est une préoccupation permanente. En tant que filiale de BIOCODEX, FERLUX intègre la démarche de Développement Durable du Groupe BIOCODEX et met en œuvre une politique environnementale afin de maîtriser les impacts environnementaux de ses activités.

Celle-ci s'appuie sur les principes directeurs suivants qui définissent le cadre d'action tant à l'égard des collaborateurs que de ses partenaires externes:

- 1 - La politique Environnement fait partie intégrante de la politique générale de l'entreprise.
- 2 - La Direction et le personnel connaissent et appliquent cette politique à tous les niveaux. Chacun est conscient de son rôle et de sa responsabilité personnelle en matière de prévention des risques ou de dommage à l'environnement.
- 3 – FERLUX s'engage au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables, à la mise en œuvre des recommandations professionnelles et des meilleures pratiques industrielles.
- 4 – FERLUX établit annuellement ses objectifs relatifs à la protection de l'environnement, adapté à son activité d'extraction. Ces objectifs sont évalués périodiquement, en évaluant les résultats obtenus, en définissant des axes d'amélioration et en mettant en œuvre des plans d'actions. La démarche s'appuie sur l'information, le retour d'expérience, la concertation et la formation.
- 5 - Tout projet de développement, lancement de produit fait l'objet d'une évaluation des risques en intégrant toutes les connaissances disponibles.
- 6 - FERLUX veille à économiser les ressources naturelles, à réduire l'impact résiduel que ce soit en termes d'émissions, d'effluents ou de déchets de l'ensemble de son activité industrielle afin de préserver le milieu naturel.
- 7 – Au travers de sa politique générale d'amélioration continue, FERLUX s'engage à progresser constamment dans sa performance environnementale.
- 8 - FERLUX souhaite promouvoir, auprès de ses fournisseurs, co-contractants ou sous-traitants, l'application des règles de sécurité et de protection de l'environnement, et considère leur mise en œuvre comme un critère d'appréciation de ceux-ci.
- 9 - FERLUX adopte une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des tiers sur sa politique en matière de sécurité et de protection de l'environnement, ses réalisations et ses engagements.

Le respect de ces engagements permettra à **FERLUX** de rester une entreprise **respectueuse de l'environnement**. Ceci nécessite l'implication, la prise de conscience et la responsabilité de tous les collaborateurs.

Fait à Cournon, le 04/06/2018

David DAROUX
Directeur de site

